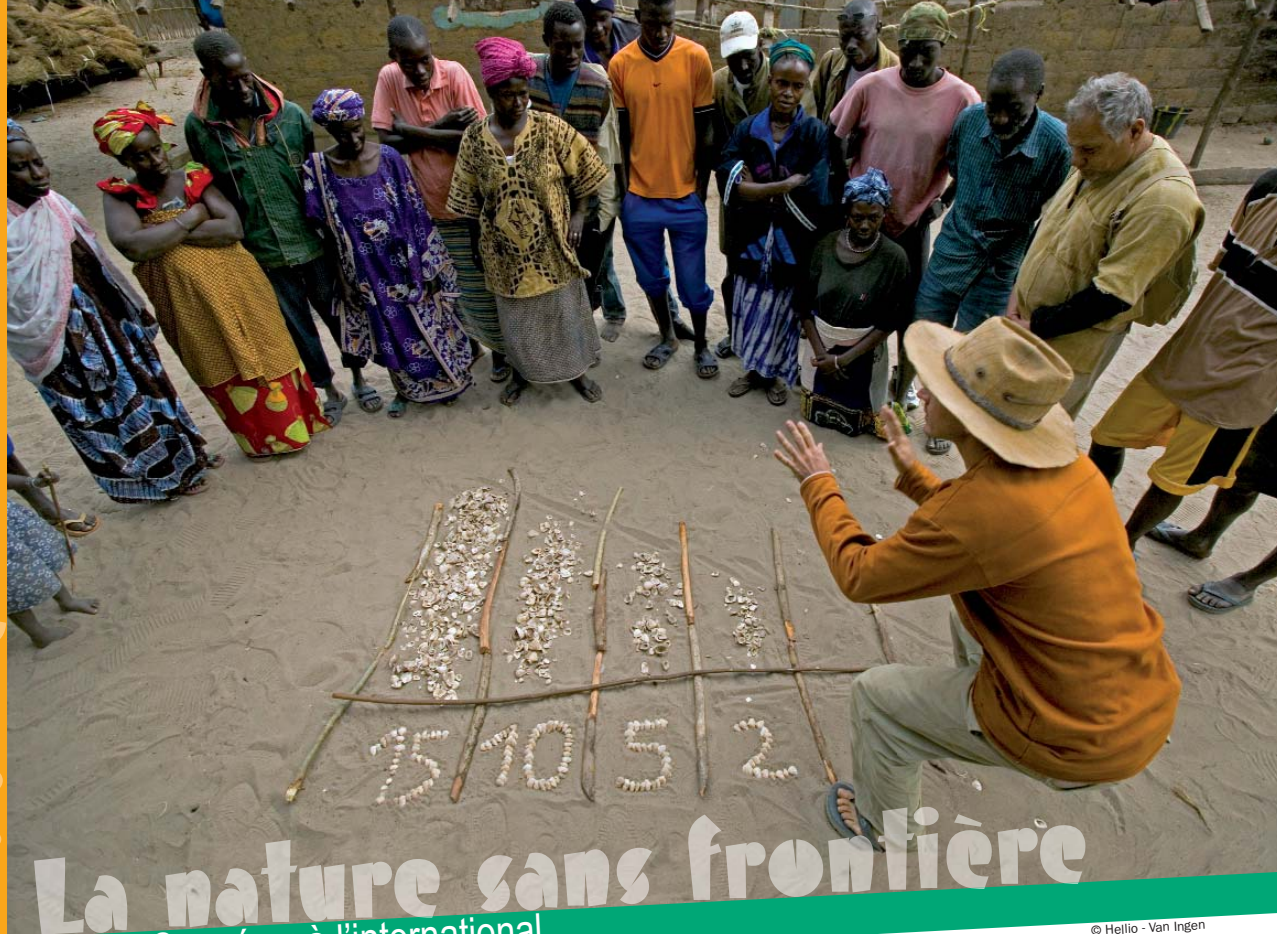


EN CASAMANCE (SÉNÉGAL), DANS UNE AIRE MARINE PROTÉGÉE EN CRÉATION, L'ONG OCEANIUM DEMANDE AUX PÊCHEURS DE LEUR MONTRER LA QUANTITÉ DE CREVETTES QU'ILS PÊCHENT DEPUIS QUINZE ANS. LA COURBE MONTRE LE DÉCLIN DRAMATIQUE DES POPULATIONS.

Préparé par Emmanuel Thevenin

dossier



La nature sans frontière  
Coopérer à l'international

© Heltio - Van Ingen

## «L'environnement mondial a besoin de coopérations»

**Julia Marton-Lefèvre**

DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'UNION MONDIALE POUR LA NATURE



**En dépit d'une croissance économique mondiale considérable, la pauvreté ne cesse de progresser. Notre planète fait face à de terribles problèmes environnementaux.**

**L'UICN a-t-il un rôle face à de tels enjeux ?**

Des études, de plus en plus nombreuses, démontrent comment la santé des écosystèmes influence directement la santé économique, sociale et culturelle de millions de communautés. L'UICN<sup>1</sup> a effectivement un rôle à jouer puisqu'elle est une des plus importantes organisations environnementales au monde et que le développement durable et équitable est au cœur de son action. Par le nombre et la diversité de l'expertise des organisations membres, l'UICN offre aux États, aux organismes publics et privés, aux ONG, un espace permanent de recherche et de mise en œuvre de solutions pragmatiques et durables aux problèmes majeurs de l'environnement et du développement. On peut dire que c'est un catalyseur de changement.

**Vous organisez le Congrès mondial de la nature. Cet événement unique est un forum d'échange, d'idées, de connaissances et de solutions. Mais quel est l'impact réel de ses travaux ?**

Le Congrès mondial de la nature fait également figure de parlement mondial de l'environnement. Il illustre les liens entre diversité naturelle et socioculturelle et il

permet à des experts de milieux divers d'échanger et de partager savoirs et expertises. Nos travaux permettront de définir les voies à suivre dans le futur et indiqueront des pistes à explorer pour les vingt prochaines années. Nous avons, en effet, la responsabilité collective d'indiquer une voie façonnant l'avenir, sur quatre axes cruciaux.

En premier lieu, le fait de changer fondamentalement nos manières de vivre en prenant des engagements en matière de consommation et de production durable. En second lieu, il convient d'intégrer une nouvelle vision de la durabilité, équitable au niveau mondial et local. Le troisième point est de promouvoir de nouvelles approches de la gouvernance et de la responsabilité. Le quatrième axe de notre travail vise à renforcer la collaboration intersectorielle sans dissocier l'environnement du développement économique, social et culturel.

**Nous sommes loin des réalités des gestionnaires de terrain...**

Absolument pas, outre le fait que nous sommes tous concernés en tant que citoyens, les gestionnaires d'espaces protégés ont un devoir d'exemplarité. Par ailleurs, ces enjeux nécessitent d'accroître les échanges et relations inter-réseaux. Ce dossier montre que les espaces naturels français sont engagés dans cette voie, elle doit être encouragée et poursuivie. ■

**RECUEILLI PAR EMMANUEL THEVENIN**

1. Fondée en 1948, à l'initiative de l'Unesco, de la France et de la Suisse.

**Au quotidien, des expériences petites et grandes, soulignent l'importance de dépasser les barrières socioculturelles, de s'insérer dans la globalité des politiques publiques, de mettre les hommes, les sites et les données en réseau, de partager les fruits de ces rencontres... Julia Marton-Lefèvre, directrice générale de l'Union mondiale pour la nature, dit combien ces coopérations internationales sont déterminantes pour préparer l'avenir.**

>>> Mél: [sarah.halls@iucn.org](mailto:sarah.halls@iucn.org)





## Quand les gestionnaires fréquentent les réunions internationales

# Trop petit mon ami

**Démonstration à l'appui, Anada Tiéga plaide pour que les gestionnaires de terrain s'investissent davantage dans les travaux des conventions internationales.**

Vue du terrain, la définition des politiques internationales peut apparaître comme nébuleuse. D'ailleurs, certains gestionnaires n'hésitent pas à affirmer que participer à des réunions internationales constitue une « perte de temps ». Pourtant, le lien n'est pas si ténu entre les politiques, législations, déclarations au sommet et l'action de terrain qui impose d'agir aux niveaux local, national et international. L'équilibre est encore à affiner, mais la participation à long terme des acteurs de terrain aux événements internationaux est un gage de cohérence (entre la pensée globale et l'action locale). C'est en effet là que prennent racine les grands projets, qui se concrétisent dans l'action, beaucoup plus tard.

**Une dimension jamais égalée.** Lorsque les médias ou le grand public parlent de conventions internationales pour l'environnement et le développement durable, ce sont souvent les « trois conventions de Rio » qu'ils évoquent: trois conventions nées au Brésil, durant le Sommet de la Terre qui a réuni cent huit chefs d'États et de gouvernement du 3 au 14 juin 1992. Ainsi, par une approche descendante, sont nées les conventions des Nations Unies: la convention sur la diversité biologique (CDB), la convention cadre sur les changements climatiques (CCC), la convention sur la lutte contre la désertification (UNCCD).

Dans le même temps, étaient signés d'importants accords dont l'Agenda 21, ou encore la Déclaration de Rio et les Principes sur les forêts. Autant d'éléments qui donnent à ces trois textes une dimension jamais égalée.

**Au plus près du terrain.** Il y a cependant d'autres conventions sur l'environnement. Nées dans les années 70, leurs approches sont plus soucieuses du terrain et elles mettent en avant le rôle des acteurs. Il en est ainsi de la convention de Ramsar sur les zones humides, des conventions sur le commerce des espèces en danger (Cites); sur le patrimoine mondial; sur les espèces migratrices (CMS). Malgré leur relative ancienneté, elles maintiennent des liens étroits entre environnement, développement, lutte contre la pauvreté, coopération transfrontalière et nécessité d'agir à tous les niveaux.

**Deux types d'approches.** N'en doutons point, ces deux types de textes sont complémentaires. La convention de Ramsar, par exemple, s'est progressivement enrichie de son expérience de terrain en synergie avec des politiques/stratégies et un cadre législatif et régle-



© Nexa Dufour - Ramsar



© Mila Llorens - Ramsar

**1. DE GAUCHE À DROITE, ENTRETIEN ENTRE ANADA TIÉGA, LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE CAMEROUNAIS ET LE VICE-PREMIER MINISTRE, MINISTRE DE LA JUSTICE. 2 & 3. 36<sup>e</sup> RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT RAMSAR À GLAND (SUISSE).**

mentaire qui font le lien entre gestionnaires de terrain et décideurs.

On observe aussi que les conventions les plus anciennes comme la Cites et la convention sur les espèces migratrices souffrent du manque d'attention de la part des médias et que, par voie de conséquence, leur importance a dû être mal perçue. En revanche, les conventions de Rio (souvent accompagnées de divergences nées d'intérêts multiples à sauvegarder) ont plus de mal à être traduites en actions par les gestionnaires de terrain. Certains partenariats en développement offrent une opportunité de synergie qui corrige progressivement ces écarts.

**Trouver l'équilibre.** Nous sommes encore loin, pourtant, des espoirs suscités. Ainsi la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement apparaît comme une solution unificatrice. Cependant, même si les conventions apportent de nouvelles options pour l'utilisation des terres et de l'eau (soutenant le développement dans un environnement sain et productif), leur mise en œuvre se heurte à de multiples obstacles. En effet, si les pays développés veulent satisfaire leurs besoins en énergie, les pays en développement sont à la recherche de la sécurité alimentaire. Le chemin est encore long vers un véritable partenariat à l'intérieur, et entre les États, afin d'atteindre une synergie entre les centres de décision et les terrains d'action. Raison de plus, pour les gestionnaires, de s'organiser pour « peser » et pour hanter, assidûment, les grandes réunions internationales. ■

**ANADA TIÉGA**  
SECRETARE GÉNÉRAL RAMSAR

>>> Mél: [Tiega@ramsar.org](mailto:Tiega@ramsar.org)



© Milla Llorens - Ramsar

## Mettre en place une expertise mondiale de la biodiversité

Pour rapprocher connaissance et mode de décision

Jacques Chirac, alors Président de la République française, lance l'idée en 2005: il faut mettre en place une expertise mondiale qui, dans le domaine de la biodiversité, aurait l'ampleur et l'audience du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat.

Or aujourd'hui, après deux ans de consultations internationales, l'Imoseb, à savoir le Mécanisme international d'expertise scientifique sur la biodiversité, est prêt à voir le jour<sup>1</sup>.

À l'interface entre science et politique, l'Imoseb s'appuiera sur un réseau mondial de scientifiques et détenteurs de connaissances. Il devrait rendre disponible aux décideurs, privés comme publics, l'expertise scientifique sur la biodiversité. Il pourrait aussi délivrer rapidement une expertise sur des questions précises, notamment en cas de crise écologique (maladie émer-

gente, invasion biologique, pollution dramatique...). Structure hybride avec une forte composante intergouvernementale, l'Imoseb devrait intégrer d'autres parties prenantes de la biodiversité: organismes internationaux, conventions et grandes ONG.

Une prochaine réunion internationale (sous l'auspice du programme des Nations Unies pour l'Environnement) devrait permettre de discuter les modalités de gouvernance, de fonctionnement et de financement. Une présentation de l'Imoseb a eu lieu lors de la 9<sup>e</sup> conférence des Parties de la convention sur la diversité biologique (Bonn, Allemagne) en mai 2008. La création, prévue fin 2008, est vivement souhaitée par les communautés scientifiques et par les décideurs politiques. ■

**DIDIER BABIN** - CHERCHEUR CIRAD

**MAXIME THIBON** - IFB, SECRÉTARIAT EXÉCUTIF IMOSEB

>>> Mèls : [didier.babin@cirad.fr](mailto:didier.babin@cirad.fr)  
[maxime.thibon@gis-ifb.org](mailto:maxime.thibon@gis-ifb.org)

1. La mise en œuvre de la consultation internationale a été confiée à l'Institut français de la biodiversité, désormais intégré à la Fondation pour la recherche

PARTICIPANTS DE LA  
CONSULTATION  
RÉGIONALE OCÉANIE,  
ALOTAU, PAPOUASIE  
NOUVELLE GUINÉE,  
OCTOBRE 2007.



© M.Thibon et D.Babin - Institut français de la biodiversité

En savoir plus

[www.imoseb.net](http://www.imoseb.net)

## Le financement international cède-t-il aux effets de mode?

La réponse de **Monique Barbut**

PRÉSIDENTE ET DIRECTRICE DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

**Le Fonds pour l'environnement mondial est le principal mécanisme financier des conventions internationales sur la biodiversité, le climat et la désertification. Il dispose de 3,13 milliards de dollars. Comment a évolué le financement international pour l'environnement?**

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a vu le jour en 1991 sous la forme d'un programme pilote de trois ans pour financer des actions bénéfiques pour l'environnement mondial. Initialement, il s'est focalisé sur la biodiversité, les changements climatiques, la raréfaction de la couche d'ozone et les eaux internationales. Il a été élargi en 2002 à la dégradation des sols et aux polluants organiques persistants. À l'heure de la mobilisation politique et scientifique autour des changements climatiques, le FEM vient d'être choisi pour gérer un nouveau fonds destiné spécifiquement à l'adaptation.

Il est intéressant, c'est vrai, de voir comment la naissance de ce fonds est la résultante d'un contexte historique. Dans les années 60, la communauté scientifique s'est alarmée des premières crises écologiques, ce qui a permis, en 1972, la création du programme des Nations Unies pour l'environnement. Mais les premiers résultats ont eu des difficultés à se concrétiser en raison de financements inadéquats et de la crise budgétaire de la fin des années 70. Il a fallu attendre la fin des années 80 pour observer

une reprise des accords internationaux.

Lorsque le FEM est créé, il tire les leçons des vingt années précédentes. C'est la première fois, que l'on évoque la notion de bien public mondial et que les agences internationales s'associent pour faire fonctionner un secrétariat.

Les projets de développement qui interviennent en cofinancement, eux aussi, ont évolué. Les aspects sociaux et environnementaux ont pris plus de place pour devenir des orientations fortes: lutte contre la pauvreté, renforcement des capacités, implication des populations locales, développement durable. Du même coup, le gestionnaire de projet a dû devenir plus stratégique et plus proche de ses partenaires en ciblant les questions prioritaires, en augmentant la réactivité, en mesurant mieux l'impact des activités, en offrant un meilleur appui aux points focaux dans les pays (formation, dialogue national, outils Internet, etc.).

Une dynamique... dont nous espérons qu'elle essaime vers d'autres sujets comme la biodiversité ou la forêt. L'avenir demandera d'être encore plus stratégique, organisé, de développer des approches transversales et d'améliorer les messages sur ces thèmes encore complexes pour le grand public. ■

RECUEILLI PAR **JEAN-MARC SINNASSAMY**

>>> Mèl : [jsinnassamy@thegef.org](mailto:jsinnassamy@thegef.org)





© Alexia Dufour - Ramsar

# Point focal national, acteur délaissé?

## Réflexion sur une fonction

Lorsqu'un accord multilatéral sur l'environnement (AME) est signé, les différents gouvernements nomment des points focaux; à savoir des agents dont le rôle est de représenter leur État au sein de cette convention. Ceux-là ont également pour mission d'agir pour que leur pays intègre dans ses politiques les différentes recommandations définies lors des conférences des Parties<sup>1</sup> contractantes de cet accord.

La difficulté commence là: parfois, pour un même AME, on retrouve un point focal politique, un point focal scientifique, un point focal pour l'éducation, sans que leurs missions, fonctions et niveaux de responsabilité soient toujours clairement précisés.

Pratiquement, on constate un *turn-over* global (environ 25% annuel) de ces correspondants nationaux. Ainsi, la quasi-totalité d'entre eux ont changé d'affectation entre chaque conférence des Parties, entraînant une perte de savoir-faire considérable, notamment en matière de suivi des procédures et de réseau relationnel. Chaque État reste souverain dans la désignation des points focaux. Néanmoins, il appartiendrait à l'ensemble des parties contractantes d'un accord multilatéral sur l'environnement de mieux définir cette fonction et de mieux accompagner sa mise en œuvre.

Ainsi, une plus grande officialisation du processus de désignation, un travail commun pour la définition d'une fiche de poste précisant missions et compétences attendues (dans leurs dimensions transversale et spécifique) permettraient une meilleure reconnaissance de cet acteur.



**Agents d'État, les points focaux interviennent pour faciliter la prise en compte de recommandations internationales dans leur pays. Leur efficacité cependant est quelquefois mise en cause. Plusieurs programmes de renforcement de leurs compétences sont en cours.**

Une deuxième difficulté vient du fait que chaque AME ne couvre qu'un aspect de la politique des États en faveur de la préservation de l'environnement (zones humides, désertification, changement climatique...). Alors qu'*a contrario*, chaque convention déborde largement de son thème spécifique et prône une approche globale de la question traitée pour promouvoir un développement durable (elle aborde les questions de santé, de transport, d'agriculture...).

Chaque accord engendre ainsi l'utilisation de modèles, de plans d'actions et procédures différents compliquant la tâche des points focaux, souvent isolés et loin de consacrer 100% de leur temps à cette fonction.

Une meilleure mise en cohérence et en synergie des compétences serait sans nul doute obtenue par la création de comités nationaux (traitant par exemple du développement durable). Ce regroupement, en une seule entité, des divers points focaux y compris ceux des bailleurs de fonds, concrétiserait la réflexion visant à rapprocher les procédures et à s'accorder sur une trame commune d'avancement des accords. Elle permettrait également de mutualiser les ressources et les efforts. La mise en cohérence des politiques publiques recommandée dans ces accords n'en serait que renforcée. ■

EMMANUEL THEVENIN - NAÏK FAUCON  
ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS

1. Réunion des gouvernements signataires de l'accord concerné.

>>> Mèls : [emmanuel.thevenin@espaces-naturels.fr](mailto:emmanuel.thevenin@espaces-naturels.fr)  
[naik.faucon@aten.espaces-naturels.fr](mailto:naik.faucon@aten.espaces-naturels.fr)

# Coopération décentralisée, coopération durable

Les parcs naturels régionaux développent un accompagnement technique et soutiennent les partenariats entre territoires étrangers. Les parcs s'impliquent dans la durée afin notamment qu'émergent des pouvoirs locaux démocratiques. Les fondements éthiques de cette coopération décentralisée sont l'égalité, la solidarité entre êtres humains et générations, la réciprocité, le respect du droit des États concernés.

**Au Brésil**, le réseau des parcs naturels régionaux de France accompagne la mise en œuvre du programme « Mosaïques d'aires protégées », engagé avec le ministère de l'Environnement brésilien dans le cadre de sa politique nationale de gestion durable des territoires. Ce programme vise le renforcement de la gestion intégrée de mosaïques d'AP (aires protégées entourées de territoires interstitiels) conjuguant développement économique, gestion durable des ressources naturelles, amélioration de la qualité de vie. La participation française articule coopération décentralisée (trois régions françaises impliquées représentant quatorze parcs naturels régionaux, trois États et sept mosaïques côté brésilien), coopération bilatérale et mise en réseau des territoires.

Vademecum *Coopération internationale des parcs naturels régionaux* (édité par le ministère des Affaires étrangères).  
[www.parcs-naturels-regionaux.fr](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr)

## En savoir plus

**Au Chili**, cette approche intéresse le gouvernement dans le cadre de son nouveau système national intégral des aires protégées (SNIAP) qui verra la création d'un nouvel outil : les aires protégées à usages multiples (catégorie V, VI de l'UICN) sur des territoires habités remarquables conjuguant propriétés privées et publiques.

**En Uruguay**, c'est dans le cadre du projet d'appui au système national d'aires protégées (SNAP) que l'assistance technique, notamment apportée par le réseau des parcs naturels régionaux, se concentrera sur un accompagnement méthodologique à l'élaboration et la gestion de projets de territoires sur deux sites pilotes : une aire protégée côtière mixte publique/privée sur un territoire de lagune, une aire protégée essentiellement privée située en zone de montagne à dominante élevage.

suite page 14 ● ● ●



© Pascale Riccoboni



## L'approche territoire à territoire est-elle un vecteur de coopération décentralisée ?

L'avis de **Michel Vauzelle**

DÉPUTÉ. PRÉSIDENT DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

### Quelle est la place de l'environnement dans vos politiques régionales de coopération ?

Un volet Environnement figure dans la quasi-totalité des accords bilatéraux de coopération décentralisée que j'ai signés depuis 1998. Les exemples ne manquent pas : avec la Wilaya d'Alger, le gouvernorat de Tunis, le gouvernorat d'Alexandrie, la région de Lori en Arménie ou encore l'État de São Paulo au Brésil. Mais c'est avec la région de Tanger-Tétouan, au Maroc, que la coopération a été développée de manière exemplaire, en vue notamment de la création du parc naturel régional de Bouachem. Cette volonté en faveur du développement durable, qui est un axe fort de la politique que je conduis en Provence-Alpes-Côte d'Azur, se prolonge logiquement dans nos actions internationales sous forme d'échanges d'expériences, de transferts de savoir-faire.

### Dans cette politique de coopération, quelle est la place de l'approche « territoire à territoire » ?

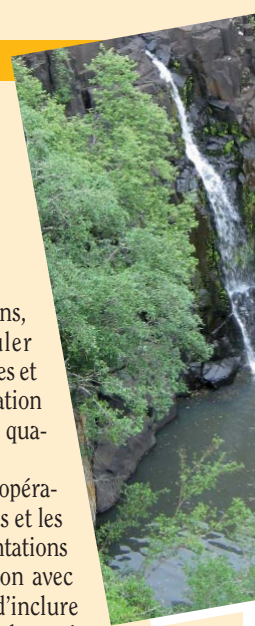
La coopération « territoire à territoire » permet la création d'échanges dans différents domaines et d'établir des relations de

solidarité et d'amitié. Fortes de cette coopération décentralisée, les régions méditerranéennes appellent à un renouvellement du partenariat euroméditerranéen. La Commission inter-méditerranéenne de la Conférence des régions périphériques maritimes, que je préside, propose un plan pour la Méditerranée qui privilégie une approche territoriale du développement. Il faut étendre au sud et à l'est de la Méditerranée une politique structurelle de cohésion territoriale.

L'environnement est une priorité de ce plan. Les risques s'aggravent avec le changement climatique. Les urgences touchent à la gestion de l'eau, à la forêt, à la sécurité maritime, à l'énergie. Nous pouvons nous appuyer sur les démarches expérimentées au sein des parcs naturels régionaux et des espaces naturels. Mais la coopération bilatérale doit être croisée avec une approche multilatérale à l'échelle du bassin méditerranéen. Par ailleurs, les exigences environnementales seront d'autant mieux prises en compte que l'on saura réunir les conditions d'un développement économique et social créateur d'emploi dans une Méditerranée en paix. ■

>>> Mél : [gbdinier@regionpaca.fr](mailto:gbdinier@regionpaca.fr)





### ● ● ● suite de la page 13

Le rôle des collectivités territoriales en matière de développement durable a été reconnu dès le Sommet de la Terre<sup>1</sup>. En France, encouragées par la loi du 6 février 1992 leur permettant de conclure des conventions avec des collectivités étrangères, elles se sont ouvertement mobilisées en faveur d'une plus grande solidarité Nord/Sud, Est/Ouest.

Parallèlement, de nombreux pays et régions du monde ont engagé d'importantes réformes de leurs législations et politiques publiques telles des lois de décentralisation, lois foncières ou forestières ou encore des politiques de création d'aires protégées... Ces pays, qui entretenaient des liens historiques avec des collectivités françaises, ou qui connaissaient des démarches de projets territoriaux, comme celle des parcs naturels régionaux, sollicitent aujourd'hui une coopération basée sur une approche territoriale du développement. Celle-ci a le mérite de conjuguer les dimensions environnementale, économique, sociale, culturelle et des modes de gouvernance associant autorités, citoyens et acteurs locaux. Elle associe chaque partenaire à un projet de territoire à long terme tout en faisant la

1. Agenda 21 - Chapitre 28, adopté à Rio en 1992. Depuis, les collectivités territoriales n'ont cessé de conforter leurs engagements : Charte d'Aalborg en 1994, Assemblées mondiales des villes et autorités locales (UCLG), Sommet de Johannesburg en 2002 qui lance le réseau des gouvernements régionaux pour le développement durable...

démonstration, avec les populations, de l'intérêt qu'il y a à articuler construction de filières économiques et efforts de protection et de valorisation des ressources, intérêt collectif et qualité de vie de chacun...

Pour les partenaires français, la coopération permet d'enrichir les pratiques et les méthodes, les réflexions, expérimentations et innovations, par la confrontation avec d'autres espaces et expériences; d'inclure cette dimension dans leur projet de territoire, la gestion des équipes, la mobilisation des acteurs locaux.

Ces démarches, lorsqu'elles sont conjuguées avec une coopération bilatérale, ont l'avantage de proposer un cadre de travail fiable aux régions et parcs naturels régionaux: l'articulation entre les prérogatives nationales, régionales, locales est cohérente et lisible. Cette approche, qui permet synergies et capitalisation d'expériences, contribue à la reconnaissance, aux différentes échelles, de la démarche des aires protégées habitées type parcs naturels régionaux et réserves de biosphère. ■

**PASCALE RICCOBONI**  
FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

>>> Mél: [priccoboni@parcs-naturels-regionaux.tm.fr](mailto:priccoboni@parcs-naturels-regionaux.tm.fr)

© Sandra Gagnon



## Les ressources financières et humaines de la coopération sont-elles bien orientées ?

L'analyse de **Marc Hufty**

**POLITOLOGUE ET PROFESSEUR À L'INSTITUT DE HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES DU DÉVELOPPEMENT (GENÈVE)**

**Que proposez-vous pour améliorer l'impact des politiques de gestion de la biodiversité ? C'est la question posée à Marc Hufty qui travaille sur la gouvernance des aires protégées depuis 1994. Dans une perspective comparative et multi-scalaire, il a mené des recherches à Madagascar, en Argentine, en Bolivie, au Pérou et au Nicaragua. Il coordonne également le groupe de recherche sur l'environnement et la gouvernance (IHEID).**

Au fil de nos recherches, un certain nombre de constats apparaissent. Ils méritent analyse et commentaires.

1. Ainsi, on observe que le nombre des aires protégées (AP) s'accroît plus vite que la capacité à les gérer de manière optimale. Il est donc urgent d'adapter leur rythme de création aux ressources disponibles.
2. Les aires protégées sont souvent créées dans des catégories (UICN) surévaluées. Les conditions du terrain doivent primer sur les idéaux inatteignables.
3. La mise en protection ne résout pas les conflits sociaux. Elle se fait généralement en zones de marge, politiquement sensibles. Admettons qu'en ajoutant des contraintes additionnelles, les aires protégées peuvent exacerber des conflits préexistants.
4. Une source principale de conflits réside dans l'incohérence des

systèmes de gestion classiques qui régulent les aires protégées, alimentée par les acteurs en concurrence.

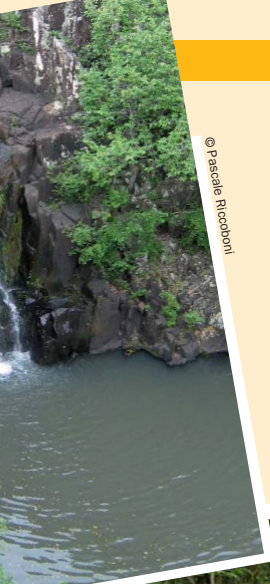
5. Les modèles théoriques des comportements humains sont souvent inadaptés aux sociétés du Sud. L'efficacité des AP dépend des pratiques de gouvernance au quotidien et non des cadres légaux. Il est urgent de développer des modèles réalistes, à partir du terrain.

6. Les biologistes, compétents dans leurs domaines, ne sont pas armés pour gérer les situations de conflits sociaux. Or, ils représentent l'immense majorité des gestionnaires d'aires protégées.

7. Des aires protégées sont encore créées sans consultation et la participation locale est le plus souvent fictive, pour diverses raisons, par exemple de conflits de temporalités ou d'objectifs. Il est urgent d'être transparent, de distinguer la forme de participation à laquelle on est disposé, qui doit être appelée par son nom : information, consultation ou cogestion. La véritable participation implique des compromis. Si l'on n'y est pas disposé, il vaut mieux créer un parc classique entouré de « clôtures » et de gardiens.

Il est urgent, aussi, d'inclure les apports des sciences sociales, pas seulement pour manipuler les populations locales, mais pour gagner en intelligence sur les facteurs qui déterminent le succès ou l'échec de la gouvernance des aires protégées sur le terrain. ■

>>> Mél: [marc.hufty@graduateinstitute.ch](mailto:marc.hufty@graduateinstitute.ch)

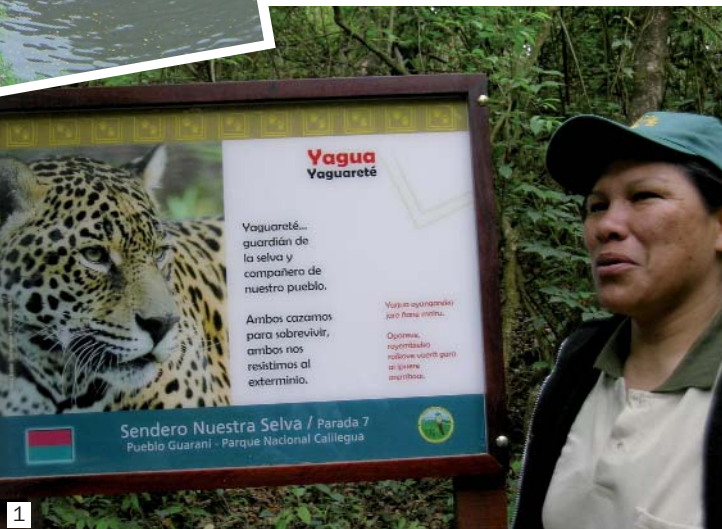


© Pascale Riocaboni

# Des initiatives pour une mise en réseau des hommes, des sites et des données

## L'efficience suppose de parler le même langage

© Marc Hufty



1

2

1. SENTIER ÉDUCATIF GUARANI DU PARC NATIONAL CALILEGUA (ARGENTINE) : UNE OUVERTURE CONCERTÉE VERS LA PARTICIPATION DES PEUPLES AUTOCHTONES DANS LA GESTION DU PARC. • 2. PEaux DE LÉOPARD ET DE PUMA (ESPÈCES PROTÉGÉES) À VENDRE À PUERTO CABEZAS (NICARAGUA).

« Ils vivent dans un autre monde, ils m'ont l'air un peu déconnectés du réel », tels furent les propos d'un représentant du secteur privé qui venait d'assister, en observateur, à une conférence internationale sur l'environnement.

Vous en conviendrez, des déclarations de ce type pourraient aussi bien figurer dans la bouche d'un expert d'un ministère de l'Environnement assistant à un forum du secteur privé, ou dans celle d'un chargé de projet d'ONG participant à une table ronde de bailleurs de fonds internationaux. La question se pose alors : comment rapprocher ces extrêmes suffisamment pour que chacun parle le même langage, parvienne à faire passer son message tout en assimilant celui des autres, à une échelle de compréhension commune ?

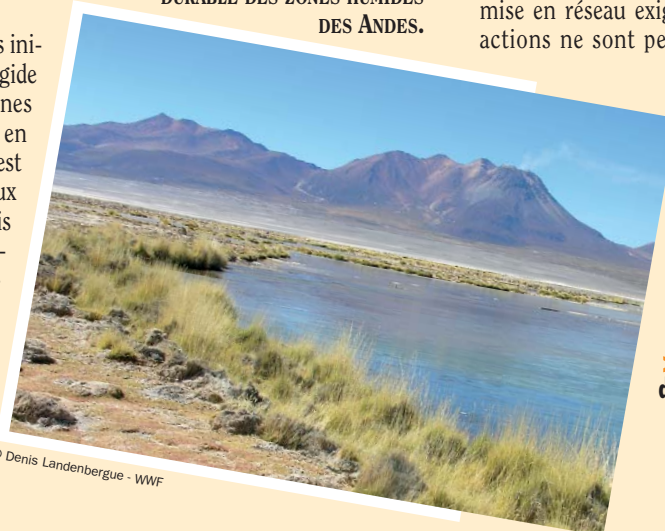
À lire l'ensemble des expériences présentées dans les pages qui suivent, la réponse consiste à multiplier les initiatives visant à faciliter la mise en réseau des hommes, des sites et des données.

Dans cette perspective par exemple, plusieurs initiatives régionales ont été développées sous l'égide de la convention internationale sur les zones humides. La convention de Ramsar, signée en 1971 dans la ville iranienne du même nom, est aujourd'hui l'un des traités environnementaux les plus expérimentés. Elle s'appuie sur trois piliers : la liste Ramsar de zones humides d'importance internationale (plus de 1700 désignées au 1<sup>er</sup> mars 2008 par près de 160 pays) ; la gestion durable des zones humides et l'utilisation rationnelle de leurs ressources ; la coopération internationale.

**Au-delà des projets, c'est la mise en cohérence et la mutualisation des ressources qu'il faut considérer.**



**LA ZONE HUMIDE CHILIENNE, PROCHE DE IQUIQUE, FAIT PARTIE DU RÉSEAU DE COOPÉRATION DÉVELOPPÉ SOUS L'ÉGIDE DE RAMSAR POUR LA PRÉSERVATION ET LA GESTION DURABLE DES ZONES HUMIDES DES ANDES.**



© Denis Landenbergue - WWF

Ciblées sur des entités paysagères aux caractéristiques écologiques, hydrologiques, culturelles partagées, les initiatives régionales lancées sous l'égide de Ramsar permettent de rassembler autour d'une même table des interlocuteurs de secteurs très divers, réunis par un objectif commun de préservation d'écosystèmes aquatiques et de ressource en eau dont ils sont tous, d'une manière ou d'une autre, dépendants.

Les conditions de la réussite de cette mise en réseau de l'ensemble des ressources (les hommes, les sites, les données) supposent d'intervenir à des échelles présentant un minimum de dénominateurs communs – que ce soit au niveau local ou de grands bassins tels ceux de la mer Méditerranée, du fleuve Niger ou du lac Tchad par exemple, ou encore à l'échelle d'importantes chaînes de montagnes, véritables châteaux d'eau de la planète, comme les Andes ou l'Himalaya.

Mais toujours, et c'est cela que nous retiendrons, cette mise en réseau exige patience et persévérance. Ces actions ne sont pertinentes qu'à condition d'être coordonnées à tous les niveaux :

conventions internationales, gouvernements, organisations régionales, ONG, société civile, bailleurs de fonds, secteur privé, etc. ■

**DENIS LANDENBERGUE**

WWF INTERNATIONAL

CHARGÉ DE PROGRAMME ZONES HUMIDES

»» Mèl : [dlandenbergue@wwfint.org](mailto:dlandenbergue@wwfint.org)





CORAUX VIVANT À LA SURFACE DE L'EAU EN NOUVELLE-CALÉDONIE.

Qu'apporte un classement international ?

## Les lagons de Nouvelle-Calédonie

**Le système récifal de la Nouvelle-Calédonie a demandé une inscription au patrimoine mondial de l'Unesco. Pour démontrer sa valeur universelle exceptionnelle, quatre critères ont été retenus : beauté naturelle exceptionnelle, exemples représentatifs des grands stades de l'histoire de la Terre, exemples représentatifs des processus écologiques et biologiques en cours et enfin habitats naturels importants pour la conservation *in situ* de la diversité biologique.**

**23 400 km<sup>2</sup>** de lagons, 8 000 km<sup>2</sup> de constructions récifales, 15 000 espèces estimées... le système récifal de la Nouvelle-Calédonie justifie une inscription au patrimoine mondial de l'Unesco. Du reste, le processus (en cours depuis les années 2000) devrait aboutir très prochainement.

Mais qu'apporte une telle reconnaissance internationale pour la gestion et le devenir des sites ?

La démarche en elle-même est déjà un atout. En effet, l'inscription doit relever d'une initiative locale et être un projet collectif d'intérêt général.

En Nouvelle-Calédonie, le projet (porté par l'État) a mobilisé très fortement l'ensemble des acteurs : administrations provinciales, responsables coutumiers, populations locales, scientifiques, ONG... La dynamique s'est construite, appuyée par un groupe de tra-



1. Initiative française pour les récifs coralliens.
2. À ce jour, un seul site a été radié, dans le sultanat d'Oman, suite à la disparition de l'oryx (antilope) dont il était supposé garantir la conservation.
3. La liste du patrimoine mondial comporte 851 biens ayant une valeur universelle exceptionnelle. Cette liste comporte 157 sites naturels et 25 sites mixtes naturels et culturels.

vail technique, le comité local de l'Ifrecor<sup>1</sup> et, aujourd'hui, c'est toute la Nouvelle-Calédonie qui défend le projet et prend conscience des enjeux de la protection du milieu marin.

Par ailleurs, dans sa mise en place, la reconnaissance est une convention formelle. L'État s'engage à maintenir l'intégrité du site ainsi que les caractéristiques qui ont conduit à son inscription.

Une surveillance est mise en place. Une mission spéciale peut vérifier d'éventuels manquements graves, et faire figurer le patrimoine sur la liste des sites en péril<sup>2</sup>. Aux contraintes formelles s'ajoute une dimension d'image ; de fait, la notoriété de l'État concerné est engagée. Concrètement, la Nouvelle-Calédonie travaille activement à l'élaboration participative des plans de gestion, à la mise en place d'une structure de gestion et de surveillance.

Cette reconnaissance « Patrimoine mondial<sup>3</sup> » s'accompagne d'un prestige susceptible de favoriser le développement d'un tourisme écoresponsable et d'engager plus encore la Nouvelle-Calédonie dans une démarche de développement durable, reconnue et soutenue au niveau international. ■

**CATHERINE GABRIÉ** - WWF FRANCE  
CHARGÉE DE PROGRAMME MERS ET LITTORAUX TROPICAUX

>>> **Mél :** cgabrie@wwf.fr



## L'UICN se mobilise en faveur d'une stratégie européenne La biodiversité d'outre-mer au cœur des enjeux planétaires



© Mike Pienkowski

L'outre-mer européen possède une biodiversité largement supérieure à celle de l'Europe continentale. Ce patrimoine de premier plan mondial est menacé par la pollution, la destruction des habitats et la diffusion rapide des espèces envahissantes. À

ces menaces « traditionnelles » vient désormais s'ajouter le changement climatique auquel l'outre-mer est particulièrement exposé.

Prenant progressivement conscience de sa responsabilité majeure pour ce réseau unique, réparti sur toute la planète, l'Europe se met en marche pour définir une stratégie à la hauteur des enjeux. L'UICN est très mobilisée sur ce sujet. Faisant suite à la publication d'une synthèse scientifique des impacts du changement climatique sur la biodiversité de ces vingt-sept territoires<sup>1</sup>, elle coorganise la première conférence environnemen-

**La politique européenne en matière d'environnement pour l'outre-mer en est à ses balbutiements, et pour cause : chacun de ses vingt-sept territoires<sup>1</sup> est historiquement considéré à partir de ses spécificités, statutaires, géographiques ou nationales.**

1. L'Union européenne compte sept régions ultrapériphériques (RUP) et vingt pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Voir liste : [www.iucn.org/euoverseas](http://www.iucn.org/euoverseas)

2. Plus d'informations : [www.reunion2008.eu](http://www.reunion2008.eu)

tales de l'outre-mer européen<sup>2</sup>. Le renforcement des moyens financiers, des outils concrets dans chaque territoire et de la coopération régionale constituent la base d'un programme d'action en cours d'élaboration. Il vise au renforcement des mesures en matière d'adaptation au changement climatique, d'énergies renouvelables, de gestion des espaces maritimes et de protection des espèces et des habitats. Par exemple, pour mieux lutter contre les espèces envahissantes, un réseau de veille et de coordination et un renforcement des moyens de contrôle sont envisagés à l'échelle de l'outre-mer européen. L'ambition est que ces territoires deviennent des références à valeur régionale voire mondiale en matière de stratégies face au changement climatique et à la perte de la biodiversité. Pour l'Union européenne, c'est à la fois un devoir, mais aussi une chance historique de donner une échelle mondiale à ses politiques environnementales. ■

**JEAN-PHILIPPE PALASI**

UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

>>> Mél : [jean-philippe.palasi@iucn.org](mailto:jean-philippe.palasi@iucn.org)



© D. Doubilet - SGGA



CONGRÈS DES  
RÉSERVES  
NATURELLES EN  
GUADELOUPE,  
MAI 2007.

Espaces protégés d'outre-mer

## Mobilisation autour des ressources humaines

Avec leurs particularités géographiques, biologiques, écologiques et parfois statutaires, les espaces protégés d'outre-mer ont des besoins différents des autres aires protégées. Le braconnage, trafic d'espèces, orpaillage, les espèces envahissantes, le développement touristique d'une part et l'isolement d'autre part, réclament des moyens adaptés et l'acquisition de compétences spécifiques. Or, la formation fait souvent défaut.

En 2007, Réserves naturelles de France, le WWF, le comité français de l'UICN et la fondation Nicolas Hulot ont donc décidé d'unir leurs efforts pour cerner les contours d'un futur programme de renforcement des ressources humaines et d'appui méthodologique. Les conclusions ont été présentées en mai 2007, lors du congrès de Réserves naturelles de

France. Quatre axes de travail sont retenus : le renforcement des capacités des gestionnaires ; l'accompagnement dans la recherche et la diversification des financements ; l'appui à l'intégration territoriale et à la reconnaissance des aires protégées ; l'appui à la coopération éco-régionale. Depuis, six organismes ont rejoint les partenaires initiaux<sup>1</sup>. Le programme de renforcement de capacités des gestionnaires de l'outre-mer français, en cours de préparation, doit permettre l'implication des collectivités et encourager le développement des partenariats internationaux. ■

**CHRISTIAN SCHWOEHRER**

PRÉSIDENT DE RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE

>>> Mél : [c.schwoehrer@parc-ballons-vosges.fr](mailto:c.schwoehrer@parc-ballons-vosges.fr)

1. Aten, Conservatoire du littoral, Parcs nationaux, LPO, ONF, Fédération des PNR.





© CSN59-62



© Scans II

## Corridors écologiques transfrontaliers

# La Manche n'est pas une frontière

**M**algré le détroit de la Manche, la région Nord-Pas-de-Calais et son homologue du Kent ont développé un projet de conservation de l'infrastructure naturelle transfrontalière (CINT) via la mise en place d'un programme Interreg.

Les deux régions cherchent à stopper, voire renverser le processus de déclin de la biodiversité et de dégradation du paysage par la mise en place d'un corridor écologique. Le plus souvent possible, elles s'assurent de la compatibilité entre les activités humaines, les pratiques foncières et les besoins de conservation,

**LA TRAME VERTE ET BLEUE A PERMIS DE RECRÉER DES CONNEXIONS ENTRE LES RÉSEAUX DE BÉNÉVOLES ; ICI, LORS D'UN CHANTIER NATURE FRANCO-ANGLAIS DANS LE KENT.**



recherchant des formes d'agriculture, d'aménagement appropriés. Ce projet permet aux deux régions de partager leurs connaissances et expertises mais aussi de coordonner leurs actions vers une gestion foncière de la région transfrontalière.

Elles développent conjointement des outils d'aide à la décision en rendant compatibles leurs technologies de l'information et de la communication.

D'ores et déjà, les partenaires ont acquis une meilleure connaissance de l'infrastructure naturelle de leur territoire. Ils ont produit une carte indicative du réseau écologique pour le Kent et le Nord-Pas-de-Calais. Une plate-forme d'échange de « bonnes pratiques » pour la création et la restauration des habitats naturels à l'échelle paysagère a été produite.

Les bases d'une trame verte et bleue transmanche reposent sur des outils cartographiques, désormais mis à disposition des acteurs du territoire afin qu'ils puissent s'approprier le concept à toutes les échelles, et faciliter sa mise en œuvre.

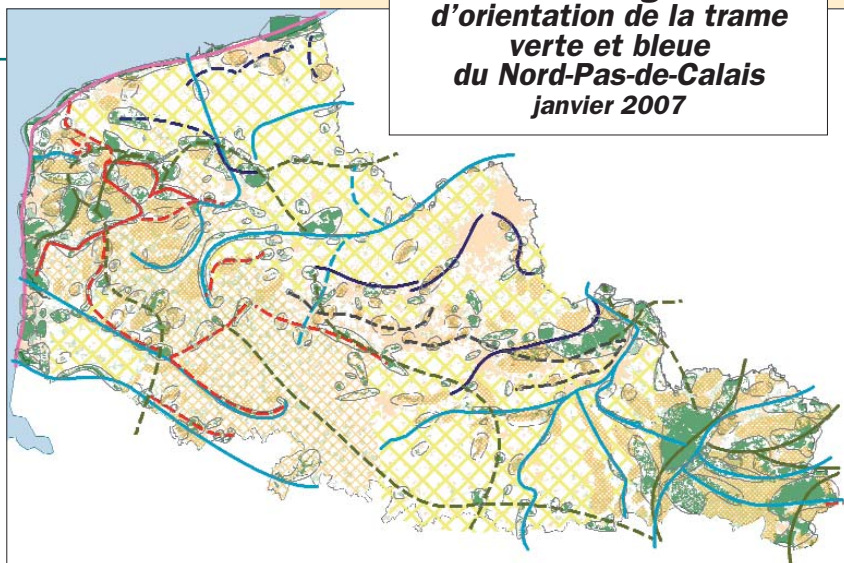
Ces mêmes bases supposent l'intégration du schéma trame verte et bleue au schéma régional d'aménagement du territoire. Il correspond d'ailleurs aujourd'hui à un axe prioritaire de la politique régionale en faveur des pays.

L'appropriation de la trame par les collectivités territoriales (pays ou EPCI) permet ainsi de décliner, à l'échelle locale, des objectifs définis à l'échelon régional et d'identifier les projets visant la réalisation du *continuum* naturel en Nord-Pas-de-Calais (cf. carte). La Région accompagne ainsi, financièrement, la création ou la restauration de milieux naturels (boisements, zones humides...); elle cherche aussi à favoriser la nature en ville en soutenant la gestion différenciée. Les principales barrières sont bien souvent les frontières administratives, doublées, parfois, d'obstacles linguistiques! En l'occurrence, la perspective de mise en œuvre d'un réseau écologique a permis de les franchir. ■

**VINCENT SANTUNE - CONSERVATOIRE DU NORD-PAS-DE-CALAIS**

➤➤➤ **Mél: Vsantune\_csn5962@yahoo.fr**

**Schéma régional d'orientation de la trame verte et bleue du Nord-Pas-de-Calais janvier 2007**



### Corridors principaux (à pérenniser/à créer)

- de zones humides
- fluviaux
- forestiers
- littoraux
- de pelouses calcicoles
- miniers

### Maillage biologique et paysager

- espaces naturels à conforter (densité forte)
- espaces naturels à conforter (densité faible)
- espaces à renaturer

### État des lieux

- réseau hydrographique
- espaces naturels relais
- espaces artificialisés
- cœurs de nature
- cœurs de nature à confirmer



LORS D'UNE SORTIE  
EN MER POUR  
LE PROGRAMME SCANS II.

# Faune sans frontière

## Trente-cinq jours en mer celtique pour compter les cétacés

Aucune population de cétacés n'est inféodée aux frontières d'un pays. Aussi, lorsqu'il s'agit de déterminer l'état des populations de mammifères marins, seule une coopération internationale peut être envisagée. Un nouveau programme européen de comptage des cétacés dans les eaux européennes est donc engagé. C'est le deuxième programme de ce type: il s'appelle Scans II (*Small cetacean abundance in the North sea*).

Emer Rogan (chercheuse à l'université de Cork et spécialiste de la dynamique des populations de cétacés) est chef de cette mission qui rassemble, sur un navire océanographique néerlandais (le Zirfaea), deux Français, une Suédoise, deux Espagnoles, une Portugaise, un Anglais et deux ornithologues néerlandais. Avec elle, j'ai participé au premier Scans. C'était, il y a onze ans et nous n'en menions pas large sur les possibilités d'arriver à un résultat probant tant la méthode et le matériel utilisé restaient artisanaux.

Aujourd'hui, nous partons pour trente-cinq jours de mer où tous ces observateurs expérimentés vont devoir compter. Pour ce qui nous concerne, nous devons parcourir 3 000 milles sur le plateau de la mer Celtique, pour recenser, déterminer, et remplir les bases de données qui serviront aux équipes britanniques pour calculer des index d'abondance espèce par espèce.

Nous ne sommes pas les seuls... sept navires et trois avions (mis à disposition par les pays participants au

programme) vont couvrir au même moment quelque 1,3 million de km<sup>2</sup> pour 10 000 milles nautiques de transects (de la Suède à l'ouest de l'Irlande, et des côtes norvégiennes à Gibraltar en passant par les Shetlands et les Orcades).

Dans un concert d'accents anglais, les observations sont accumulées, du lever au coucher du soleil, ne s'arrêtant que si le mauvais temps nous y contraint. Les autres navires et les avions font de même, au même moment, avec le même protocole.

Les résultats nous ont été communiqués un an plus tard à Édimbourg, en Écosse, par Phil Hammond. Il a estimé à 380 000 individus les populations des marsouins. Peu de différences, en termes d'effectifs avec les observations d'il y a dix ans; sauf que les populations semblent s'être déplacées vers le sud; ce qui est surprenant compte tenu des changements globaux. L'autre résultat important est la relative stabilité dans les effectifs européens de dauphins communs (26 000 individus), de grands dauphins (12 000) et de petits rorquals (18 000).

Espérons que ce bel exemple de coopération internationale pourra être régulièrement reconduit pour connaître l'évolution de ces magnifiques animaux... sans frontières. ■

**PHILIPPE LE NILIOT**

PARC NATUREL MARIN D'TROISE

OBSERVATEUR DES PROGRAMMES SCANS I ET II

>>> Mèl: [philippe.le-niliot@aires-marines.fr](mailto:philippe.le-niliot@aires-marines.fr)

# Anticiper mais s'adapter...

## Financements internationaux pour les petites îles de Méditerranée

L'Initiative pour les petites îles de Méditerranée (Pim)... Mené depuis trois ans par le Conservatoire du littoral, cet ambitieux projet vise la promotion et l'assistance à la gestion auprès des espaces insulaires méditerranéens. Se pose alors la question financière. Pour enclencher un tel programme international, il a fallu multiplier les partenariats et impliquer bailleurs de fonds publics et mécènes. Une réflexion qui s'inscrit dans le temps avec une vision à court terme: comment faire fonctionner un projet sans apport extérieur? À moyen terme: comment chercher de nouveaux bailleurs? À long terme: comment anticiper le départ des bailleurs? Le risque serait de ne pas prévoir (l'initiative grandit mais il ne suffit pas de le constater pour être assuré de sa pérennité).

Afin que l'approche financière possède une certaine cohérence et qu'elle vienne grever le moins possible l'énergie nécessaire à la réalisation des projets, une grande partie du travail doit s'effectuer en amont. Il ne faudrait pas que la recherche de financement devienne le moteur du projet au dépend de sa réalisation.

Le Conservatoire s'applique donc à ce que chaque bailleur finance des programmes indépendants mais complémentaires (Iles Sentinelles, Projet Albatros, Objectif Terra Cognita, Pharos.com...).

Un projet peut être pensé comme un immeuble découpé en appartements; chaque investisseur pouvant s'identifier à un volet qui lui sera spécifique et dont il pourra mesurer l'avancement.

En dépit de cela, la difficulté subsiste. Notamment car le projet de coopération internationale fait face à des financements hétérogènes (nature de l'apport et modalités de paiement). Certains fonds s'appliquent à une région donnée ou à une thématique précise, d'autres sont décalés dans le temps. L'apport financier peut se faire en cash (Fonds pour l'environnement mondial, Agence de l'eau...), en hommes ou en logistique (collaboration avec l'Agence pour la protection et l'aménagement du littoral en Tunisie, ministère en charge de l'environnement au Maroc et mise à disposition de la Fleur de Lampaul par la fondation Nicolas Hulot).

Certains financements font l'objet de longues procédures et d'autres sont disponibles plus rapidement comme certains apports privés. Le projet doit donc pouvoir s'adapter à l'identité et aux contraintes des financeurs sans pour autant perdre de vue sa philosophie et ses objectifs. ■

**SÉBASTIEN RENOU - FABRICE BERNARD**  
CONSERVATOIRE DU LITTORAL

>>> Mèl: [f.bernard@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:f.bernard@conservatoire-du-littoral.fr)  
[s.renou@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:s.renou@conservatoire-du-littoral.fr)



SUR LE NAVIRE, LE  
TRAVAIL CONTINUE.



**L'originalité de l'Observatoire** des zones humides méditerranéennes réside dans sa finalité : sensibiliser la société à l'importance d'agir et mettre à la disposition des acteurs les éléments scientifiques nécessaires pour cibler leurs actions.

## L'Observatoire des zones humides méditerranéennes

# La science pour orienter les politiques publiques

**A**ccumuler des données scientifiques, identifier des tendances, les analyser puis les transférer à la société civile et aux décideurs afin d'influencer les politiques publiques en faveur des écosystèmes humides... Tel est l'objectif de l'Observatoire des zones humides méditerranéennes, lancé par la Tour du Valat en 2006 et qui voit la coopération des organismes internationaux les plus actifs sur le terrain de la conservation des zones humides. Ce programme international vient compléter des actions antérieures tel l'Inventaire pan-méditerranéen des zones humides initié, depuis 2004, par la Tour du Valat et le Centre grec des zones humides. Un projet qui cherche à harmoniser les données existantes en un format standard et à les intégrer dans une base de données partagée. Le tout afin d'analyser la distribution et l'étendue des zones humides, mais aussi d'évaluer leurs valeur, usage et état de conservation.

En complément, l'Observatoire s'applique à définir des indicateurs synthétiques applicables au bassin méditerranéen. Le premier est l'indice Planète vivante (LPI) : une mesure de l'état des écosystèmes développée par le WWF en collaboration avec l'Institut de zoologie de Londres. Initialement, le LPI est calculé à l'échelle mondiale en fonction de trois indices qui mesurent respectivement les évolutions des espèces terrestres, marines et d'eau douce. À l'échelle mondiale, l'indice montre un déclin global d'environ 30 % sur une période de trente-trois ans. L'Observatoire développe aujourd'hui l'indice Planète vivante pour les zones humides à deux nouvelles échelles : l'échelle régionale de la Méditerranée, l'échelle locale de la Camargue.

Les aspects humains et socio-économiques font aussi l'objet d'attention. À cette fin, par exemple, la Tour du Valat travaille avec le Plan bleu des Nations Unies pour développer des indicateurs permettant d'évaluer l'importance des milieux aquatiques pour les économies et les communautés locales.

Certes, la combinaison des analyses scientifiques pour évaluer l'état de la biodiversité, du milieu physique et des aspects sociaux et économiques va permettre de caractériser la situation actuelle mais seule le transfert de ces évaluations et leur appropriation par la société peut permettre de prendre conscience de la gravité de la situation actuelle et d'y remédier. ■

**PERE TOMÀS VIVES** - TOUR DU VALAT, CENTRE DE RECHERCHE POUR LES ZONES HUMIDES MÉDITERRANÉENNES

➤➤➤ Mél : [ptomas.tdv@gmail.com](mailto:ptomas.tdv@gmail.com)



1 © Pere Tomàs Vives



2

1. RÉSERVE NATURELLE DE L'ALBUFERETA DE POLLENÇA (ÎLES BALÉARES).
2. LAGO DI BURANO (TOSCANE).

FORMATION INTERNATIONALE EN SLOVÉNIE (PHOTO 3). DES GESTIONNAIRES TENTENT DE BOUGER UNE BAGUETTE SANS PERDRE LE CONTACT AVEC LES DOIGTS. CELA N'EST POSSIBLE QUE SI TOUS AGISSENT DE CONCERT. UNE EXPÉRIENCE RÉVÉLATRICE SUR L'IMPORTANCE DU TRAVAIL EN ÉQUIPE.



3 © Alparc

## Expérience

### Les réseaux de la nature européenne

**P**armi les multiples réseaux engagés pour la conservation de la nature européenne, Eurosite rassemble des gestionnaires de sites d'une trentaine de pays européens. Ses domaines d'action prioritaires visent l'appui à la mise en œuvre de Natura 2000, le développement des méthodes de gestion adaptative des sites et des corridors, et la représentation des gestionnaires au niveau européen.

Pour cela, Eurosite travaille de concert avec d'autres réseaux européens tels qu'Europarc et Elo, notamment sur la valorisation des bonnes pratiques de gestion des sites Natura 2000. ■

En savoir plus : [www.eurosite.org](http://www.eurosite.org) - [www.europarc.org](http://www.europarc.org) - [www.elo.org](http://www.elo.org)



# Solidarité et respect des identités

## Ainsi fonctionne le réseau alpin des espaces protégés

Sept pays alpins, quatre langues, plus de 2000 gestionnaires: depuis douze ans, le réseau alpin des espaces protégés (Alparc) fédère presque mille espaces protégés qui collaborent sur des projets et échangent techniques et méthodes de gestion.

Du fait de sa taille et des diverses cultures qui l'habitent, ce réseau connaît, bien sûr, des difficultés de fonctionnement mais certains éléments se révèlent être des atouts maîtres.

Tout d'abord, l'originalité de chacun est respectée. En effet, le comité de pilotage international, qui définit les actions à mener, est représentatif des divers espaces protégés alpins (du reste, tout espace protégé se situant à l'intérieur du périmètre de la convention alpine est membre d'office du réseau). Cette coopération respecte notamment la langue d'origine de chacun des pays. Aucun idiome ne vient supplanter les autres. Français, Italien, Allemand, Anglais, chacun(e) peut s'exprimer, publier, participer aux projets dans sa propre langue sans avoir recours à l'anglais; qui reste néanmoins un outil supplémentaire de communication.

Respect des différences certes, mais unité dans l'action tout de même. La cohésion est en effet une préoccupation majeure. Elle a amené par exemple, à établir une stratégie de communication visant à mettre en avant une image commune. Loin d'être anecdotiques, ces actions permettent une appropriation du réseau par ses propres membres. Il a ainsi été possible d'élaborer des outils parfois spectaculaires comme « un vol virtuel sur les Alpes »: un document qui offre une vue d'ensemble sur l'espace alpin et une immersion dans les territoires protégés. Respect des identités, cohérence et volontariat, ont permis de tisser un réseau d'entraide et d'initier des projets communs en coresponsabilité. Idyllique ce réseau? Certes non mais les limites de la coopération se situent davantage dans les lourdeurs administratives qu'imposent les grands projets internationaux. ■

**GUIDO PLASMANN**

RÉSEAU ALPIN DES ESPACES PROTÉGÉS

>>> Mél: [guido.plasmann@alparc.org](mailto:guido.plasmann@alparc.org)



**LE SUIVI DES LIMICOLES CÔTIERS, ICI DES HUITRIERS PIES (PHOTOS 4 ET 5) TROUVE SA JUSTIFICATION DANS LE POSITIONNEMENT BIOGÉOGRAPHIQUE DE LA FRANCE QUI EN FAIT UNE ZONE DE PREMIÈRE IMPORTANCE POUR CES OISEAUX, NOTAMMENT EN PÉRIODE DE MIGRATION.**



© François Mordel

## Pour une coopération internationale, suivez les migrateurs

### L'Observatoire des limicoles côtiers a pris son envol

**Comment un protocole de surveillance a donné naissance à un observatoire national puis à une coopération internationale.**

« Les petits ruisseaux font de grandes rivières » est-il coutume de dire. Rien n'est plus vrai pour l'Observatoire des limicoles côtiers qui débute par des activités de comptage « des plus courantes » pour prendre aujourd'hui une dimension internationale. C'est en 2000 que, dans le sillage de l'Observatoire du patrimoine de Réserves naturelles de France, quelques gestionnaires de réserves naturelles se lancent dans la mise en œuvre d'un protocole commun de surveillance des oiseaux limicoles sur le littoral français métropolitain. Face à un contexte climatique et anthropique en pleine évolution, cette initiative s'avère particulièrement pertinente. En effet, étroitement dépendantes des écosystèmes estuariens et côtiers, ces espèces migratrices, ainsi suivies, offrent un outil d'évaluation pour notre littoral. Complété par des suivis plus spécifiques, intégrant les facteurs physiques et environnementaux, le dispositif initial se dimen-

sionne peu à peu, au service d'une gestion durable du littoral français. Le ruisseau grandit donc. Les comptages, conduits à la mi-janvier par *Wetlands international*, sont aujourd'hui complétés, en France, par des dénombrements mensuels. Le cycle annuel peut ainsi être abordé dans son intégralité. La création d'une base de données commune (plus de 40 % des stationnements nationaux observés en Manche-Atlantique) et l'adhésion de nouveaux territoires font entrer cette démarche scientifique dans une logique d'observatoire national qui tend peu à peu vers l'international. Cette concertation française prend toute sa dimension, en s'inscrivant à une échelle de réflexion plus globale: celle de la voie de migration est Atlantique. En se tournant vers *Wetlands international* ou encore vers l'*International wader study group*, sièges de coopérations multilatérales, l'action française renforce à présent son action par un partenariat élargi. ■

**EMMANUEL CAILLOT - RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE**

>>> Mél: [rnbeauguillot@wanadoo.fr](mailto:rnbeauguillot@wanadoo.fr)



© Rodolph Balej



la parole à **Rodolph Balej**

**Coordonnateur « aires marines protégées » au Québec  
ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs**

© Marie-Laure Licari

## « Nous sommes allés en France, nous avons redécouvert le Québec »

**Le Québec s'est doté d'une stratégie visant à créer un réseau d'aires protégées représentant 8 % de son territoire. La protection des aires terrestres est bien engagée, celle du milieu marin semble plus difficile. C'est dans ce cadre que vous avez souhaité un échange avec la France ?**

Il n'existe présentement qu'une seule véritable aire marine au Québec: le parc marin du Saguenay Saint-Laurent. La protection du milieu marin s'avère ardue en raison des champs de compétences partagés entre les gouvernements du Québec et du Canada<sup>1</sup>, mais aussi du fait des enjeux de développement économique liés aux ressources (notamment énergétiques); et parce que la connaissance scientifique du milieu marin reste lacunaire. Dans cette situation, nous étions intéressés à nous ouvrir à l'expérience française. Une délégation québécoise est venue en France trois années consécutives, de 2005 à 2007. En contrepartie, une délégation française a été accueillie au Québec à trois reprises.

**Vous vous étiez préparé à cet échange. Que cherchiez-vous ? Comment vous y êtes-vous pris ?**

Au départ, nous étions surtout intéressés par les méthodologies relatives à la connaissance des milieux marins et à leur caractérisation. En outre, nous étions curieux de savoir comment les territoires d'intérêt pour la conservation, au regard des enjeux de biodiversité et des contraintes socioéconomiques, étaient sélectionnés en France. Ces domaines sont très exploratoires (pensons qu'il y a moins de 1 % des océans protégés) et nous pensions pouvoir bénéficier de l'expérience de nos homologues français.

**Vous pensiez... ? La coopération ne vous a donc pas donné satisfaction ?**

Nous avons considérablement enrichi notre connaissance. Cependant, nos cadres d'analyse sont très différents; les approches méthodologiques qui en découlent



© Rodolph Balej

**FOU BONAVENTURE.**

1. Le Canada est constitué de dix provinces (dont Québec) et de trois territoires. Les provinces sont des États qui existent en vertu de la Constitution canadienne et possèdent dans leurs champs de compétence des pouvoirs souverains, indépendamment du gouvernement fédéral. Les territoires canadiens sont des divisions administratives. Elles relèvent du parlement fédéral canadien qui a dévolu certains pouvoirs à leurs administrations locales.

sont difficilement transposables. La finalité est sensiblement la même, celle d'établir un réseau représentatif d'aires marines protégées mais les façons d'y parvenir sont différentes. Ainsi, en France, les enjeux écologiques et socioéconomiques des territoires d'intérêt sont analysés conjointement et à petite échelle; en revanche, au Québec, l'évaluation de la représentativité écologique des territoires d'intérêt est réalisée préalablement à la prise en considération de leurs contraintes économiques ou sociales, et ce à une échelle d'analyse plus grande, de l'ordre du millier de km<sup>2</sup>.

**Diriez-vous que les échanges n'ont pas été à la hauteur de vos espérances ?**

Ils l'ont été, bien au-delà ! D'abord, parce que nous nous sommes aperçus, qu'au-delà de nos différences, nous partageons une même réalité: celle de disposer d'outils difficilement applicables en milieu marin par exemple. À cet égard, le concept de parc naturel marin élaboré par la France a retenu notre attention. Il est souple. Il peut s'adapter à des enjeux socioéconomiques variés. C'est un instrument visant à promouvoir une gestion intégrée et durable des ressources.

Il ne pourrait cependant pas être transposé tel quel au Québec, le contexte socioéconomique, culturel et institutionnel étant très différent. Cet outil nous permet de voir autrement celui de « réserve aquatique » dont nous disposons. De ce point de vue, la coopération a permis à chacun de questionner sa propre expérience et de « bonifier » certaines approches en s'inspirant de celles de l'autre.

**Comment caractériseriez-vous les retombées de cette coopération ?**

Le regard de l'autre nous a permis de prendre un peu de distance et d'objectiver nos pratiques. Concernant les problématiques de gouvernance et de participation du public par exemple, j'ai vraiment réalisé l'importance de notre Bureau d'audiences publiques sur l'en-





© Rodolph Balej

BALEINE BLEUE.

vironnement, communément appelé BAPE. Pour en dire deux mots, cet organisme indépendant donne des avis au ministère sur des projets de développement et d'aménagement. Il consulte le public et diffuse l'information. Jusque-là, j'avais le point de vue d'un chargé de projet pour qui ce bureau s'apparente un peu à un tribunal. J'avais tendance à le considérer comme une contrainte supplémentaire. La coopération m'a offert l'occasion de m'apercevoir combien cet outil était utile, efficace et, à certains égards, enviable. J'ai réalisé l'importance de la crédibilité donnée par ce biais aux démarches gouvernementales. Un tel mécanisme n'existe pas ailleurs de manière aussi performante. Les points de vue de mes homologues français m'ont fait réaliser que nous n'étions pas aussi novices que nous le pensions et que nous devons davantage valoriser nos acquis. Par ailleurs, notre complexité est devenue plus acceptable. Un exemple : nous cherchions à savoir comment – en France – était gérée la multitude des intervenants et des décideurs en milieu marin ; et, je dois vous l'avouer, les relations État-collectivités locales nous sont apparues d'une grande complexité... tout autant que le contexte québécois pour nos collègues français !

#### Quels sont les facteurs d'une coopération réussie ?

Le succès d'une coopération réside dans l'absence de rapport de pouvoir. La réussite peut être différée car la coopération n'est pas un événement ponctuel. Elle offre la possibilité de nouer des liens pouvant être ravivés pour obtenir, en temps opportun, de nouvelles informations. La coopération a ceci de beau qu'il s'agit d'un tissage : celui d'une toile de relations humaines. Il faut aller vers la coopération l'esprit libre, sans crainte du jugement d'autrui et avec humilité. Contrairement à ce qu'affirmait Jean-Jacques Rousseau, chacun gagne à apprendre de l'expérience des autres. ■

RECUEILLI PAR MOUNE POLI

>>> Mél : [rodolph.balej@mddep.gouv.qc.ca](mailto:rodolph.balej@mddep.gouv.qc.ca)

## Stratégie française des aires marines protégées

# La délégation française fait le plein d'idées au Québec

Deux ans, c'est un changement rapide pour un pays qui jouait les lanternes rouges en matière de protection de la biodiversité marine<sup>1</sup>. En effet, la France vient de créer l'Agence pour les aires marines protégées : un établissement public national pour appuyer les politiques en matière de protection des espaces marins, pour fournir les moyens au réseau de parcs naturels marins en cours d'installation, pour apporter un appui aux gestionnaires d'aires marines protégées. Dans la foulée, la France a établi une stratégie pour la création d'aires marines protégées dans les eaux de France métropolitaine ; l'extension du réseau Natura 2000 en mer est en cours, un parc naturel marin est créé et trois autres sont à l'étude.

Cette prompte évolution a été rendue possible car, là où l'expérience manque, la communauté internationale est souvent d'un grand secours. Les conventions internationales avaient déjà largement balisé les objectifs en matière d'aires marines protégées et développé les principaux concepts à mettre en œuvre tels l'approche écosystème, la gestion adaptative, la notion de réseaux, de gouvernance participative, etc. Par ailleurs, le premier congrès mondial des aires marines protégées, à Geelong en 2005, avait fait découvrir toute une communauté de scientifiques et de gestionnaires investis sur le sujet. Mais, de façon plus concrète, c'est un voyage d'étude en septembre 2006 chez nos amis québécois qui a permis à l'équipe du ministère en charge du dossier de toucher du doigt les difficultés de mise en œuvre et de relativiser les handicaps français. Surprenant comme certains problèmes étaient autant de sujets très sensibles des deux côtés ! C'est ainsi que sur des thèmes aussi variés que la répartition de compétences entre État et collectivités (État fédéral et Provinces), l'évolution des statuts de protection vers des outils plus intégrés (qui tiennent compte des trois piliers : social, économique et environnemental, du développement durable) ou encore la question de la disponibilité de l'information. La petite délégation française a fait le plein d'idées et a vu autrement ses propres problèmes. À l'heure de la mise en œuvre, le regard sur l'international est tout aussi important : pour l'échange d'expériences et parce que la mer n'a pas de frontières. Les conventions globales, les conventions de mers régionales et les décisions européennes fournissent un cadre déjà bien structuré. Mais les échanges privilégiés avec nos cousins du Québec garderont leur utilité et leur agrément. ■

OLIVIER LAROUSSINIE - AGENCE DES AIRES MARINES PROTÉGÉES

>>> Mél : [olivier.laroussinie@aires-marines.fr](mailto:olivier.laroussinie@aires-marines.fr)

1. À peine 0,01% des eaux sous juridiction françaises étaient protégées en 2005.



# Un réseau scientifique pour la survie des espèces végétales

Partager les données face au changement climatique

La phase de germination est une étape fondamentale pour la survie des espèces végétales. Certains paramètres climatiques doivent obligatoirement être réunis (humidité, température, lumière) dans des conditions favorables pour chaque espèce. Pour la plante, c'est l'étape critique, celle où elle est la plus vulnérable.

Des perturbations minimales peuvent avoir des conséquences catastrophiques pour des espèces endémiques ou inféodées à un habitat particulier. Vu les modifications du climat et fort de sa base de données flore et habitats (Silene), le Conservatoire botanique national méditerranéen<sup>1</sup> a pensé indispensable de se tourner vers les pays méditerranéens pour partager les acquis et valoriser la conservation *ex situ*. Un programme Interreg (Genmedoc) a ainsi permis de fonder un réseau de Banque de semences de la Méditerranée: le réseau Genmeda.

L'interreg Genmedoc réunit huit pays du pourtour méditerranéen, tous ayant la même problématique et surtout un nouvel invité, le changement climatique. Les partenaires se sont interrogés sur la définition d'indicateurs utilisables par les gestionnaires de banques de semences. Ils se sont également

1. Le Conservatoire botanique national méditerranéen intervient à titre d'expert sur la connaissance de la flore et des habitats, il informe le public et assiste les administrations.

inquiétés de leur possible contribution cherchant à ce que chaque membre du réseau international puisse être présent et acteur d'expertises.

Il est alors apparu nécessaire d'évaluer l'impact des futures conditions climatiques sur le comportement germinatif des espèces végétales méditerranéennes. Certaines espèces ont été sélectionnées selon la combinaison de critères biogéographiques, écologiques et environnementaux, pour tenter d'apprécier – même sur des espèces courantes – leur future distribution géographique. Pour ce faire, des essais en laboratoire sont actuellement effectués sur diverses espèces provenant de plusieurs zones méditerranéennes. Elles sont réalisées grâce à la mise en commun d'appareils de laboratoire.

Ce réseau interrégional et international, vaste et dynamique, a permis de créer entre les partenaires une synergie à long terme pour connaître, anticiper et agir, tout en profitant de l'expérience de plusieurs. Outre ce bénéfice durable, la publicité et le relais de l'information effectué auprès des acteurs locaux représentent un excellent rapport coût/efficacité. ■

Ce réseau interrégional et international, vaste et dynamique, a permis de créer entre les partenaires une synergie à long terme pour connaître, anticiper et agir, tout en profitant de l'expérience de plusieurs. Outre ce bénéfice durable, la publicité et le relais de l'information effectué auprès des acteurs locaux représentent un excellent rapport coût/efficacité. ■



© CBNMP Noble Virgile

LA ROMULÉE DE L'ASSOMPTION, ESPÈCE ENDÉMIQUE VAROISE.

MYRIAM VIREVAIRE

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MÉDITERRANÉEN

>>> Mél: [m.virevaire@cbnmed.org](mailto:m.virevaire@cbnmed.org)

Espaces NATURELS



## oui, je m'abonne

Je souscris ..... abonnements à 33,50 €, soit un total de ..... €

Destinataire(s) : \_\_\_\_\_

Adresse de facturation : \_\_\_\_\_

- Règlement par chèque à l'ordre de M. l'agent comptable de l'Aten
- Règlement par mandat administratif : joindre un bon de commande administratif à l'ordre du GIP Aten

À retourner à : Espaces naturels • service abonnements • Médiaterra •  
Route Royale • 20600 Bastia • 04 95 31 12 21 • [espaces-naturels@mediaterra.fr](mailto:espaces-naturels@mediaterra.fr)





© Jean Jalbert - Tour du Valat

RÉUNION DE  
CONCERTATION  
POUR L'ALLOCATION  
DES RESSOURCES  
EN EAU. BARRAGE  
DE SIDI BARRAK,  
TUNISIE.

# Quelques clés pour une coopération réussie

**Small is beautiful ?** L'efficacité d'un projet est inversement proportionnelle à sa taille : plus il est petit et limité à une dimension technique, meilleur est son rapport coût/efficacité. Doit-on, dès lors, faire l'apologie du « *small is beautiful* » ? Probablement pas. Si ces projets ont une forte efficacité immédiate, leurs bénéfices sont généralement très fugaces : faute de portage, d'institutionnalisation. Soit. Privilégions donc l'appropriation par les autorités, par la population, assurons la durabilité de l'action. Ce changement de paradigme qui date des années 90 fonde la « gestion intégrée ». Concept séduisant, mais pas si simple... il suppose de gérer la complexité et d'aborder de manière transdisciplinaire les champs biologiques, sociaux, économiques et politiques.

**Le temps et la montre.** La sagesse populaire africaine dit que les Européens ont la montre, alors que les Africains ont le temps. Ce dicton peut s'appliquer au rapport entre les bailleurs et la réalité d'un projet de coopération. Les bailleurs institutionnels fondent leur action sur le postulat que leur apport, limité dans le temps (3 à 5 ans), doit permettre de structurer l'organisation, de catalyser une dynamique durable et autonome. En bref, amorcer un système. La réalité est que, très souvent, le temps du projet est différent, mouvant. Il tient à l'alchimie subtile entre les champs concernés et aux tensions, oppositions ou alliances que cela peut générer. Le processus n'est pas linéaire. La discussion et la négociation peuvent paraître concurrentes de l'action ; elles en sont seulement le préalable, la respiration.

**La participation, arme à double tranchant.** L'appropriation par les populations locales de modes de gestion promus par le projet est un élément clé de la durabilité et de l'efficacité. À cette fin, les approches participatives constituent un outil puissant. Mais, trop souvent faute de temps, de ressources, ou de planification adéquate, cette phase participative ne va guère au-delà de l'expression des besoins, au mieux de quelques réponses concrètes de portée limitée. Les principales attentes exprimées sont souvent déçues,



**La coopération internationale se concrétise essentiellement via des projets financés par des bailleurs institutionnels. Cependant, les attentes des bénéficiaires du projet ne correspondent pas forcément à ceux du bailleur. Dès lors, comment réussir ?**

» Mels :  
jalbert@tourduvalat.org  
f.bernard@conservatoire-du-littoral.fr  
marc.mauray@enf-conservatoires.org

sources de frustration et de résistance accrue au changement. D'un atout on a fait un obstacle.

**Quelques règles d'or.** Si les difficultés sont nombreuses, elles peuvent être surmontées par le soin apporté à l'élaboration du projet. 80% de sa réussite se joue en amont de la mise en œuvre. Il s'agit en particulier de :

- Positionner clairement l'initiative à l'origine du projet dans son contexte politique, socio-économique, culturel, environnemental.
- Partager les diagnostics initiaux et les objectifs du projet entre coopérants.
- Déterminer l'échelle d'intervention pertinente. Ce n'est généralement pas un territoire normé, mais un espace qui prend en compte l'échelle à laquelle le problème se pose, les limites de l'écosystème considéré, les aires d'influences et les limites administratives.
- Identifier les acteurs clés à impliquer et les dispositifs d'animation et de médiation les plus adaptés.
- Envisager la durée réaliste du projet, souvent à moyen ou long terme ; au-delà de l'intervention d'un bailleur. Il faut pour cela dessiner les étapes successives susceptibles de faire appel à divers bailleurs ; prendre en compte en particulier la progression des bailleurs privés – mécènes, fondations d'entreprise – qui peuvent apporter un complément précieux aux bailleurs institutionnels, et un autre regard !
- Enfin, il faut également résister à la pression des bailleurs conditionnant leur apport à une trop forte ambition du projet, souvent démesurée au regard des capacités de résolution des problématiques concernées, du temps et des ressources disponibles.
- Et, toujours, entretenir une relation directe, personnelle, positive, avec les acteurs clés du projet. Une coopération se conçoit dans une démarche gagnant/gagnant, où l'échange et la reconnaissance réciproque priment sur toute approche « conquérante ». ■

JEAN JALBERT - TOUR DU VALAT

AVEC LA COLLABORATION DE FABRICE BERNARD - CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET DE MARC MAURY - CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS